

Les données d'état chimique des masses d'eau



➤ Quelles sont les données disponibles sur notre site ?

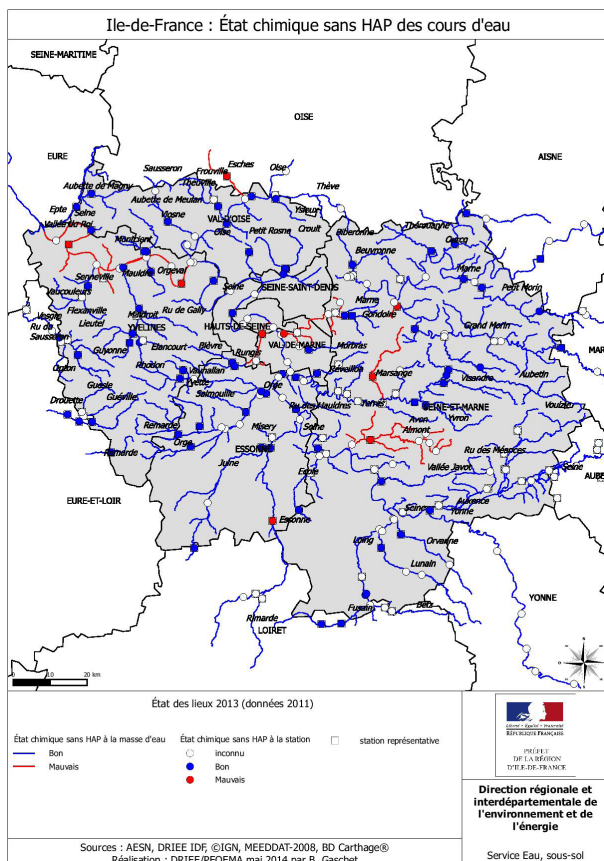
Les données d'état des cours d'eau disponibles sur notre site sont mises à jour lors des réalisations successives des états des lieux du SDAGE Seine-Normandie (2009-2013, etc.). L'état écologique (voir fiche « *Les données d'état écologique des masses d'eau* ») et l'état chimique sont présentés. L'état global n'est pas représenté, car il est peu représentatif de la qualité du cours d'eau. En effet, ce paramètre intègre un trop grand nombre d'informations pour pouvoir être interprété facilement.

➤ Que nous indiquent-elles ?

Les données relatives à l'état chimique permettent d'évaluer la qualité d'une masse d'eau sur la base des concentrations en polluants. Elles sont fondées sur l'étude de 41 polluants dont des métaux lourds, des pesticides et des polluants industriels.

➤ Sous quelle forme se présentent-elles ?

Les données d'état chimique des cours d'eau sont disponibles sous forme de cartes représentées à l'échelle régionale ou départementale. L'état chimique est présenté avec ou sans prise en compte des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

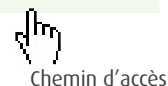


EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Données qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques en Ile-de-France

Données qualité des eaux

Etat des masses d'eau



Chemin d'accès



Des publications sont disponibles sur le site de la DRIEE pour faciliter l'interprétation des données. L'état des lieux 2013 du SDAGE Seine Normandie permet d'accéder à de plus amples informations sur l'état des cours d'eau.



➤ Comment les interpréter ?

L'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du bon potentiel écologique des eaux de surface et le guide technique « Evaluation de l'état des eaux de surface continentales » précisent les règles d'évaluation de l'état chimique.

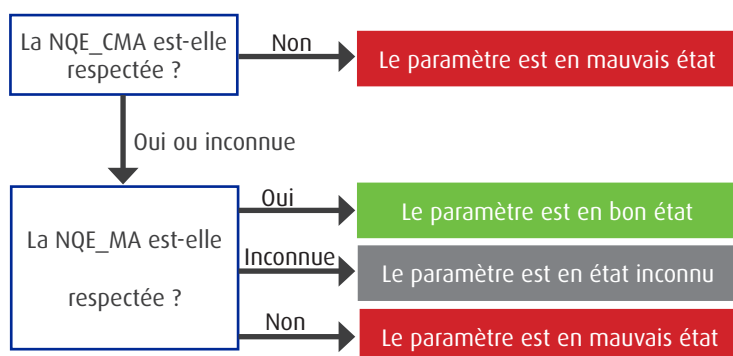
1. Détermination de l'état des 41 polluants permettant de déterminer l'état chimique

Deux normes de qualité environnementales (NQE) sont fixées pour chaque substance de l'état chimique. La NQE en valeur moyenne annuelle (NQE_MA) et la NQE en concentration maximale admissible (NQE_CMA).

L'état chimique des différents paramètres est alors déterminé de la manière suivante :

2. Détermination de l'état chimique au niveau de la station

L'état chimique de la station est déterminé de la manière suivante :



État	Explications
Mauvais	Au moins un des 41 paramètres étudiés est en mauvais état
Inconnu	L'ensemble des paramètres est en état inconnu
Bon	Autres cas

Un nombre minimal de paramètres pour calculer l'état chimique n'est pas fixé, mais le nombre de paramètres entrant dans le calcul (c'est-à-dire ayant été analysé au moins 4 fois) est indiqué.

Afin d'avoir plus d'informations sur la qualité des masses d'eau, il est possible de décliner l'état chimique en 4 sous catégories :

- métaux lourds ;
- pesticides ;
- polluants industriels ;
- autres polluants.

Les mêmes règles d'agrégation s'appliquent dans ce cas, mais il est alors possible d'avoir de plus amples informations sur la nature des polluants retrouvés dans la masse d'eau.

3. Détermination de l'état chimique au niveau de la masse d'eau

Les principes énoncés précédemment permettent l'attribution d'un état à l'échelle d'une station. Afin de déterminer l'état chimique d'une masse d'eau, une liste de stations représentatives a été déterminée. Ainsi, l'état d'une masse d'eau correspond à l'état de la station représentative située sur la masse d'eau. Si une masse d'eau est munie de plusieurs stations représentatives, la classe d'état chimique est déterminée par la classe d'état la plus basse des différents sites.